



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 13 JUIN 2014 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. BERTRAND, M. FIGEAC, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme MARIUS, M. BRUN, Mme MARACHE, Mme SENDES, M. DE LA FUENTE, M. DUTHU, M. RIGOLLET, M. SELVA, Mme BLANC, M. COLOMBO.

Etaient représentés : Mme BINET, M. FRANCE, Mme DUCOURNEAU, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD, M. LANDI, Mme CAILLOT.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 14h15. Il signale que le quorum est atteint.

I- Parcours du jeune docteur et statut de chercheur associé.

M. PERNOT constate qu'il n'y a pas de règles pour le docteur qui ayant soutenu sa thèse souhaite continuer à avoir une activité de chercheur au sein de son équipe d'accueil. Les modalités varient en fonction des structures et il est nécessaire d'évoquer cette question.

Mme BLANC rappelle que les représentants des doctorants à la Commission de la Recherche ont souhaité s'interroger sur le parcours du jeune chercheur, le statut de chercheur associé et sur les suites de la soutenance, et ce pour deux raisons :

- pour, d'une part, obtenir des réponses à certaines interrogations
- et d'autre part, pour parler d'une éventuelle sécurisation du parcours du docteur.

A la suite de quelques requêtes de la part de jeunes docteurs, nous avons souhaité traiter de ce parcours, qui semble-t-il, ne bénéficie pas de pratiques homogènes.

Ainsi, il apparaît clairement que le doctorant qui soutient, n'est pas assuré de son avenir au sein de l'université, à moins de trouver soit un poste de MCF, soit un travail dans le secteur de la recherche hors université. Il apparaît ensuite qu'il y a des enjeux importants à rester attaché à son laboratoire de formation.

Nous avons fait une demande par e-mail auprès des directrices et directeurs de laboratoires pour avoir des précisions sur les pratiques internes aux laboratoires concernant le jeune Docteur et son rattachement à l'équipe à travers le statut de « chercheur associé ». 8 directeurs-directrices ont répondu : CLARE (Nicole Pelletier), AMERIBER (Isabelle Tauzin), ADESS (Denis Retaillé), CEMMC (Michel Figeac), IRAMAT (Pierre Guibert), LAM (Céline Thiriot), Centre François-Georges Pariset (Pascal Bertrand) et EEE (Jean-Paul Révauger).

Voici les réponses obtenues qui appelleront ensuite d'autres éclaircissements de votre part, si vous le voulez bien :

CLARE : entrée sur demande, non automatique. Intégration similaire aux enseignants-chercheurs. Demande pas forcément nécessaire car beaucoup de collègues dans le secondaire.

AMERIBER : entrée sous critères d'excellence, obtention de la qualification.

- Pas de durée
- Pas de précision concernant le conseil du labo.

ADESS : intégration systématique, pendant un an, statut « à part entière », intégration similaire aux enseignants-chercheurs, et aide à la publication.

CEMMC : intégration automatique pour une durée illimitée.

IRAMAT : Réunion à venir avec M. Guibert.

LAM : intégration automatique, sur 2 ans, renouvelable tous les deux ans. Condition : bilan de l'association + établissement d'un nouveau programme d'association avec le labo.

Centre François-Georges Pariset : une demande peut être faite. Acceptation si participation aux programmes du laboratoire.

EEE : n'a pas vraiment répondu à la question.

M. Révauger a souligné la difficulté d'avoir des laboratoires pluridisciplinaires, (ce qui pose la question de la qualification), ainsi que la précarité du docteur et le fait que le statut de chercheur associé ne casse pas cette précarité.

SPH : (pas source sûre) : intégration automatique et pour plusieurs années (?).

Nous restons demandeurs de précisions sur les sujets suivants :

- L'intégration passe-t-elle nécessairement par un accord du conseil de laboratoire ?
- L'intégration se fait-elle toujours sur demande du docteur ? Si oui quels sont les critères ?
- La durée est-elle très variable ?
- Dans un laboratoire ayant une section très majoritaire (comme c'est le cas au MICA (71/18-22), favorise-t-on tout de même l'association avec des jeunes docteurs de sections minoritaires ? La crainte étant la mise à l'écart des minoritaires.
- La qualification est-elle un critère majoritaire dans l'intégration de docteurs dans les laboratoires. (Au MICA la qualification n'est pas un facteur d'association, qu'en est-il dans les autres laboratoires ?).

Nous souhaiterions avoir plus de détails sur l'importance ou non d'être « chercheur associé » :

Le fait d'être chercheur associé après l'obtention du doctorat est-il indispensable ? Sans cela est-il possible d'avoir un jour un poste de MCF ? Est-il possible d'avoir une légitimité en tant que chercheur ?

Nous proposons des solutions éventuelles pour sécuriser un minimum le parcours du jeune Docteur :

Est-il envisageable non pas d'homogénéiser les stratégies d'intégration ou de désintégration des jeunes docteurs dans les laboratoires, mais d'harmoniser les pratiques, tout en se conformant aux spécificités des laboratoires (supériorité numérique d'une section dans un laboratoire, critères de compétences...).

M. COLOMBO propose que cette intervention ouvre donc le débat sur l'intégration du jeune chercheur, à sa demande, par le conseil du laboratoire. Le rattachement pourrait être effectué en fonction de critères déterminés pour une durée minimale.

M. LANDI constate qu'il existe en effet une très grande variété de pratiques. Il estime que la question essentielle est celle de la continuité de l'appartenance du jeune docteur à une structure de recherche pour pouvoir développer un projet, s'il le souhaite, en gardant un statut. Il évoque le projet de jeunes docteurs en SHS de monter une coopérative d'emploi E'RASME pour notamment construire un lieu de rassemblement pour les anciens. Il regrette le fait que l'université n'ait pas de réseau d'anciens comme c'est la tradition dans les pays anglo-saxons. Concernant les critères adoptés par les différents laboratoires, il souhaiterait que l'on arrive à arrêter des critères communs et que la question de la qualification soit abordée.

M. PERNOT précise qu'il s'agit bien d'un problème propre à l'université française où le concept d'Ecole Doctorale est nouveau. Le fait d'être chercheur associé donne une position, mais ne donne pas pour autant de droits réels. Il pense que l'obtention de la qualification ne devrait pas être érigée en règle. Il existe notamment des disciplines où elle n'est pas utile.

M. LANDI souhaiterait que certains laboratoires donnent des précisions sur leurs choix.

Mme TAUZIN pense que le débat sur les critères ne doit pas avoir lieu ici.

M. GRANJEAT estime que, pour l'équipe CLIMAS dont il a été le directeur, l'obtention de la qualification ne semble pas indispensable. La question est plutôt celle de la fin du rattachement. Il existe une continuité de fait et l'équipe est heureuse de conserver ses forces vives. La fin du rattachement doit être le fait du jeune chercheur, soit parce qu'il est recruté, soit parce qu'il change d'équipe en vue d'un recrutement.

Mme GOMEZ-VIDAL se dit favorable à un statut de jeune chercheur associé pour les jeunes docteurs. Elle ajoute que, face à la massification du nombre de thèses, elle n'est pas d'accord pour que la qualification soit un critère de sélection.

M. BRUN signale qu'en novembre 2012, l'équipe SPH a voté la possibilité de rattachement pour tous les docteurs qui le demandent pour une durée de 3 à 5 ans avec des moyens financiers identiques à ceux des EC de l'équipe. La question du rattachement pose la question du financement du jeune chercheur, et rien n'est prévu en la matière au niveau national.

M. REVAUGER estime que ce qui compte c'est la production scientifique et que les équipes ont intérêt à accueillir les jeunes chercheurs « producteurs ».

M. LANDI répond qu'il faut viser la création d'une association pour créer un réseau. Il s'agit plus d'un lien avec une structure qu'avec une équipe.

M. PERNOT ajoute que le statut de post doctorant est un des cas de rattachement.

M. GRANJEAT signale que les post doctorants ne sont pas un problème car ils sont intégrés aux équipes et financés. Il se demande s'il est possible d'apporter une réponse sur le plan local à ce déficit de statut sur le plan national.

M. BRUN ajoute que les équipes n'ont pas les moyens financiers nécessaires sur fonds propres. Mais la rémunération peut se faire sur des fonds extérieurs (ANR, Région, Europe).

M. LANDI propose une action en deux temps :

- établir des règles communes pour intégrer les jeunes docteurs et pour cela créer une commission ad hoc qui part du principe que l'intégration n'est pas automatique,
- CR et ED doivent travailler sur un projet de création d'une association d'anciens docteurs.

M. PERNOT propose d'envoyer des demandes pour constituer un groupe de travail.

Mme BLANC pense que la mise sur pied d'un groupe de réflexion est effectivement nécessaire.

II- Demande de soutien à la Région Aquitaine pour des colloques

M. PERNOT présente des demandes de soutien à des colloques scientifiques à la Région Aquitaine :

- Colloque international « Media Sociaux » de M. KIYINDOU du MICA EA 4426, les 6 et 7 novembre 2014.
- Colloque « Terminaux et environnements numériques mobiles dans l'espace de francophone - pratiques émergentes » de M. KIYINDOU du MICA EA 4426/ Chaire UNESCO, les 4 et 5 novembre 2014.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 25
Abstention : 0
Blanc/nul : 0
Contre : 0
Pour : 25

La Commission de la Recherche approuve les deux demandes de soutien à la Région Aquitaine pour des colloques scientifiques.

III-Examen des demandes de dérogations pour candidater à un contrat doctoral pour la rentrée 2014.

M. PERNOT explique qu'il s'agit d'autoriser, par dérogation, des doctorants de deuxième année à postuler sur un contrat doctoral.

Liste des doctorants concernés : Monsieur Colombo Fabien, Madame Schar Adele, Madame Calvo Olivera Elisa, Madame Jacquy Cécile, Madame Dubernet Audrey, Madame Garcia Marine, Madame Meridan Lissa, Madame Tosetto Cristina, Madame Nyawalo Shureka, Monsieur Arab Remy, Mme Blanchard Charlotte, madame Mansion

Nina, Madame Pedley Malika, Madame Fetnan Rime, Madame Goulinet Géraldine, Madame Bidart Sawsan, Monsieur Machelart Leo.

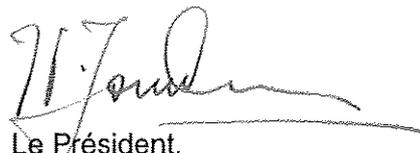
M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 25
Abstention : 0
Blanc/nul : 0
Contre : 0
Pour : 25

La Commission de la Recherche approuve les demandes de dérogation pour candidater à un contrat doctoral pour la rentrée 2014.

IV-Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.



Le Président,
Jean-Paul Jourdan

1. The first part of the document is a list of names of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of the names of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of the names of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of the names of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of the names of the members of the committee.